



Centre national d'Accompagnement Familial Face à l'Emprise Sectaire.

Association d'intérêt général éligible au régime fiscal du mécénat- cf rescrit DGFIP du 08 avril 2015  
Agréée Education nationale, Service Civique et Citoyen, Jeunesse et Education Populaire

## APPEL A LA VIGILANCE

Centre d'accueil, d'écoute, d'information et de prévention, le CAFFES, fort de l'expérience acquise par ses administrateurs, bénévoles, salariés, vacataires depuis près de 50 ans, accompagne des familles et personnes subissant ou ayant subi une emprise sectaire, de quelque nature qu'elle soit.

**A l'occasion de la tenue du salon « Bien-être – Médecines Douces – Minéraux » les samedi 28 et dimanche 29 septembre, organisé à l'Hippodrome de Marcq-en-Baroeul (59), notre association appelle le public à la vigilance.**

Le CAFFES ne doute pas que, dans leur grande majorité, les thérapeutes et praticiens présents à ce salon ne manqueront pas de préciser que les techniques thérapeutiques qu'ils proposent ne peuvent se substituer à une prise en charge et à un avis médical. Mais il est possible que, parmi eux, d'autres exposants y fassent la démonstration de « **pratiques non-conventionnelles à visée thérapeutique** » pouvant déboucher sur des dérives à caractère sectaire.

Les activités proposant un bien-être se sont largement multipliées ces dernières années. Toutefois, beaucoup de pseudo-praticiens ont profité de cet essor pour proposer des techniques se révélant être **une porte d'entrée vers des dérives sectaires**. Un phénomène que nous observons également dans notre centre, avec près de 30% des demandes touchant la santé, première thématique depuis plusieurs années.

Ces pratiques de soins non conventionnelles sont régulièrement dénoncées par la MIVILUDES (1). Elles sont principalement le fait de praticiens dépourvus de qualifications médicales qui, pourtant, prescrivent et pratiquent des soins ou des techniques de bien-être sans aucun contrôle scientifique, professionnel ou ordinal. Ces pratiques font également l'objet d'une vigilance accrue de la part du Conseil de l'Ordre national des médecins : « Les PSNC [pratiques de soins non conventionnelles] ne sont ni reconnues, sur le plan scientifique, par la médecine conventionnelle, ni enseignées au cours de la formation initiale des professionnels de santé » (2). Elles peuvent laisser place à des dérives à caractère sectaire dont les conséquences peuvent s'avérer douloureuses et/ou tragiques pour les personnes et familles qui les utilisent.

Nombre de témoignages et de récits reçus au CAFFES en attestent. Pour ces raisons, le CAFFES renouvelle son appel à la prudence et invite le public à toujours se renseigner sur les pratiques qu'on lui propose mais aussi sur l'identité, les motivations, et le contexte dans lequel exercent celles et ceux qui les proposent.

L'équipe du CAFFES  
Septembre 2024

(1) MIVILUDES : <https://www.miviludes.interieur.gouv.fr/>

(2) Rapport publié en juin 2023 par le Conseil national de l'Ordre des médecins

